

Conférence
**«Guide EFFAT-FERCO de l'offre économiquement la plus avantageuse en
 Restauration Collective Concédée – Promotion au niveau national»**

Compte Rendu

Bruxelles, le 9 octobre 2007

Présents:

FERCO:	Belgique	UBC	Jacques VANDENHENDE
	Espagne	FEADRS	Paloma FERNANDEZ ALLER DE RODA
	France	SNRC	Yann COLÉOU
		SNRC	Claudine FABBY
		SNRC	Laurent HUEZ
	Hongrie	MVSZ	Peter ROMAN
		MVSZ	Lajos BÖRÖCZ
	Italie	ANGEM	Ilario PEROTTO
		ANGEM	Silvio MORETTI
		FERCO	Antonio LLORENS TUBAU
FERCO		Marie-Christine LEFEBVRE	
EFFAT:	Autriche	VIDA	Robert KAPAUN
		VIDA	Erich STEINACHER
	Belgique	ACV-CSC	Patrick VANDERHAEGHE
		3F	Aage JENSEN
	Danemark	FECOHT-CCOO	Fernando MEDINA GÓMEZ
		FECOHT-CCOO	Antonio GARCIA
		FECHTJ-UGT	Emilio FERRERO LOPEZ
		TCM-UGT	Alfredo HERRANZ
		TCM-UGT	Sara SAEZ
	France	FGTA-FO	Rafaël NEDZYNSKI
		FGTA-FO	Philippe BESSON
		CFDT Services	James BOKONGO
	Hongrie	VISZ	Maria BOGDÁNNE NÁNAI
		VISZ	Dora HEGYI
		VISZ	Istvan JEGENYEI
	Italie:	FILCAMS-CGIL	Carmelo CARAVELLA
		FILCAMS-CGIL	Gabriele GUGLIELMI
		FISASCAT	Alfredo MAGNIFICO
		FISASCAT	Giovanni PIRULLI
		UILTUCS	Emilio FARGNOLI
		UILTUCS	Tito MONGELLI
	Luxembourg	OGB-L	Romain DAUBENFELD
	Malte	GWU	Josef BUGEJA
Pologne	NSZZ Solidarnosc	Kacper STACHOWSKI	
	NSZZ Solidarnosc	Agnieszka RYBCZYNSKA	
Suède	HRF	Therese HULTHEN	
	Kommunal	Lena JONASSON	
	Kommunal	Anders JONSSON	

EFFAT	Harald WIEDENHOFER
EFFAT	Kerstin HOWALD
EFFAT	Elke LIBBBRECHT

Commission:	DG EMPL	Jackie MORIN
	DG EMPL	Anneli SILLANPAA
	DG EMPL	Elisabeth AUFHEIMER

Excusés:

EFFAT: Dimitris MICHAÏL (Chypres OEXEV-SEK); Michaela ROSENBERGER, Klaus SCHROETER (Allemagne NGG); Patrick SORIN-PROBST, Didier CHASTRUSSE (France CFE-CGC); Maja MIRT BICANCIC (Croatie STUH); Urs MASSHARDT (Suisse Hotel & Gastro Union); Patrick DALBAN-MOREYNAS (UITA)

FERCO: Jan Van ZUNDERT (Pays-Bas VENECA); Bernadette MACÉDOINE (FERCO)

1. Ouverture des travaux

La Conférence était organisée par FERCO et EFFAT, avec le soutien de la Commission européenne.

Antonio Llorens, Président de FERCO, et Harald Wiedenhofer, Secrétaire Général de l'EFFAT, co-présidaient la réunion.

Antonio Llorens et Harald Wiedenhofer accueillent les participants et tout particulièrement les représentants de la Commission européenne et déclarent la conférence ouverte.

2. Approbation de l'ordre du jour et du procès verbal de la dernière session plénière

L'ordre du jour est approuvé. Le procès verbal de la dernière session plénière du Dialogue social (janvier 2006) est approuvé.

3. Lancement officiel du Comité de Dialogue Social pour le secteur de la Restauration Collective Concédée

Harald Wiedenhofer et Antonio Llorens lancent officiellement le Comité de Dialogue Social pour la Restauration Collective Concédée (RCC) et remercient la Commission européenne pour son soutien. Il s'agit du 35^{ème} comité à être créé.

Jackie Morin, Chef de l'Unité Dialogue Social et Relations Industrielles de la DG EMPL souligne que le dialogue social sectoriel connaît un développement important depuis la création en 1998, des Comités favorisant le dialogue entre partenaires sociaux sectoriels au niveau européen. La Commission européenne est sollicitée par un nombre croissant de secteurs européens désireux de constituer un Comité sectoriel de dialogue social.

Jackie Morin souligne la complémentarité du Dialogue Social européen par rapport aux Dialogues Sociaux nationaux. Il précise que le rôle de la Commission européenne est d'offrir aux Comités sectoriels un soutien politique, stratégique, logistique et financier, dans le respect de l'autonomie des partenaires sociaux.

Il rappelle que la formalisation du Dialogue Social de la RCC va permettre une consultation préalable systématique du secteur lors de l'élaboration de nouvelles réglementations européennes ainsi que la possibilité de conclure des accords européens (art.139 du Traité). Il indique les sujets importants pour la Commission européenne tels que la Responsabilité Sociale des Entreprises, la santé et la lutte contre l'obésité, la santé et la sécurité au travail, l'égalité homme/femme (voir la récente consultation sur la conciliation vie familiale/vie professionnelle), la qualité de l'emploi et la lutte contre le harcèlement.

Jackie Morin rappelle les règles de procédures régissant le fonctionnement des Comités sectoriels de Dialogue Social conçus comme enceintes centrales pour la consultation, les initiatives conjointes et la négociation, et notamment l'obligation d'adopter un règlement intérieur et un programme de travail annuel.

Jackie Morin encourage EFFAT et FERCO à collaborer avec HOTREC.

FERCO et EFFAT approuvent le projet de règlement d'ordre intérieur ainsi que le programme de travail 2007-2008.

Harald Wiedenhofer souligne l'opportunité que représente pour FERCO et EFFAT la création de ce Comité qui va permettre d'accroître l'influence politique du secteur de la RCC.

Antonio Llorens met en évidence l'importance de la création du Comité qui vient couronner le partenariat européen instauré depuis de nombreuses années entre EFFAT et FERCO

4. Guide EFFAT-FERCO de l'offre économiquement la plus avantageuse en restauration collective concédée – rapport sur les actions menées au niveau national

A. Contexte

Marie-Christine Lefebvre retrace les étapes de la création du Guide. Depuis 2003, la nécessité de promouvoir le critère de l'offre économiquement la plus avantageuse lors de l'attribution de marché de RCC était à l'agenda du Dialogue Social EFFAT/FERCO.

EFFAT et FERCO se sont inspirés des secteurs du nettoyage industriel et de la sécurité qui avaient déjà mis au point de tels guides pour leurs secteurs respectifs. L'élaboration du Guide fut confiée en 2004 à un expert externe sous la supervision d'un comité de pilotage FERCO/EFFAT. Le projet de guide fut soumis aux organisations membres de FERCO et EFFAT pour commentaires et un test informel fut organisé en France et en Espagne en février 2005.

La version définitive du Guide fut adoptée lors de la session plénière du Dialogue Social FERCO/EFFAT de mars 2005 et officiellement lancé en Janvier 2006 après avoir été transposé en une brochure multilingue (EN-DE-NL-ES-IT) et un site Web (www.contract-catering-guide.org).

Les années 2006-2007 furent consacrées à l'organisation d'évènements de diffusion au niveau européen et national et à la traduction du guide dans d'autres langues (HU-PL).

B. Rapports sur les activités nationales de diffusion

- France

Rafaël Nedzynski informe les participants de l'organisation d'une réunion d'information à l'attention des conseils d'entreprises de grandes sociétés clientes du secteur de la RCC. Il indique que les efforts de diffusion du guide seront poursuivis notamment par l'organisation de réunions d'information au sein des organisations syndicales. L'organisation d'une action paritaire de promotion n'a pas encore eu lieu en France.

Yann Coleou explique que le retard pris est lié à la priorité donnée aux négociations salariales. Il précise qu'un projet de lettre destinée aux principaux décideurs est en préparation. Une réunion entre partenaires sociaux était prévue pour le 10 octobre.

- Hongrie

Lajos Böröcz rappelle qu'Ilario Perotto Président d'ANGEM, l'organisation italienne membre de FERCO, a été le premier à promouvoir le Guide FERCO/EFFAT auprès de MVSZ et ce dès avant son adhésion à FERCO. MVSZ a traduit le Guide en hongrois avec l'aide du Conseil hongrois des marchés publics.

Un important évènement de promotion fut organisé en mars 2007 par VISZ et MVSZ. Les participants étaient nombreux et très diversifiés (représentants des consommateurs, d'autorités nationales et régionales, parlementaires...). Jackie Morin participa à cet évènement, de même que Kerstin Howald et MC Lefebvre.

La loi hongroise des marchés publics est en cours de révision. Lajos Böröcz indique que le Guide FERCO/EFFAT servira d'appui pour influencer les travaux des législateurs nationaux.

MVSZ envisage d'organiser d'autres évènements de promotion dans le futur, orientés vers les pouvoirs locaux.

Lajos Böröcz souligne l'importance que revêt le soutien de la Commission européenne vis-à-vis des autorités nationales.

- Italie

Ilario Perotto fait état des activités de promotion ayant déjà pris place en Italie: diffusion de 5000 copies du Guide aux autorités nationales, régionales et locales en charge des marchés publics, organisation d'évènements de promotion à l'intention des membres de l'ANGEM et des syndicats à Firenze et Napoli, conférences de presse, promotion d'accords visant à transformer le Guide FERCO/EFFAT en Guide de référence pour les appels d'offres locaux (Firenze, Hôpitaux, Ministère de la Défense).

L'ANGEM continuera la promotion de ce Guide. Le prochain évènement se tiendra durant la « FIERA biennale di Milano ». Un évènement spécifiquement destiné au secteur de l'éducation sera organisé à Genova.

Les partenaires sociaux italiens remercient la Commission européenne pour son soutien indispensable pour assurer la crédibilité du Guide vis-à-vis des autorités italiennes. Ils mentionnent le projet de constitution d'un observatoire des marchés publics qui va également travailler sur la situation des femmes dans le secteur. Les partenaires sociaux ont élaboré une grille de salaire horaire minimum qui a été approuvée par le gouvernement italien et sert de référence lors de l'évaluation des marchés publics dans le secteur.

- Espagne

FEADRS a distribué le Guide FERCO/EFFAT aux divers services en charge des marchés publics tels que le Ministère de Défense. Le Guide a également été diffusé via Internet. FEADRS souligne l'importance du soutien de la Commission européenne vis à vis des autorités publiques espagnoles.

- **Suède**

En traduisant le guide FERCO/EFFAT en suédois, il est apparu que des modifications devaient y être apportées pour rencontrer les spécificités du marché suédois. En conséquence, une version suédoise du guide sera développée avec les acteurs nationaux. Le Guide FERCO/EFFAT sera utilisé comme document de référence.

Une campagne de diffusion est prévue en direction des comités d'entreprises des principales sociétés suédoises.

- **Belgique**

Patrick Vanderhaeghe souligne le rôle de pouvoir adjudicataire joué par les institutions européennes en citant à titre d'exemple le marché de la restauration du Conseil.

Il rappelle l'importance pour les syndicats de la question du maintien des droits des travailleurs lors d'un transfert d'entreprise. Il souligne à cet égard que le Guide EFFAT/FERCO est utilisé par les délégations syndicales lors de négociations portant sur cette question.

Il souligne la nécessité de tenir compte lors de futurs travaux sur le Guide du développement d'entreprises multiservices.

C. Discussion

Harald Wiedenhofer relève que de nombreux participants ont mis en évidence l'importance du soutien de la Commission européenne aux activités de promotion et de diffusion du Guide, vis-à-vis des autorités nationales, ainsi que pour l'ouverture de discussions avec les législateurs nationaux et la promotion du Guide après des délégations syndicales dans les grandes entreprises et le secteur public.

Il insiste également sur la nécessité d'avoir plus d'échanges d'informations entre les membres de FERCO/EFFAT à propos de ce qui se passe en fait au sein des différents Etats Membres.

Antonio Llorens met en exergue la valeur ajoutée du Guide dans les relations avec les collectivités clientes. Le Guide FERCO/EFFAT est utile tant d'un point de vue technique qu'à des fins de lobbying politique. Selon lui, les garanties en termes de nutrition et de qualité résultant de la mise en œuvre des critères et de la méthode d'évaluation proposés par le Guide FERCO/EFFAT devraient être mises en avant dans les discussions avec les pouvoirs adjudicataires tant nationaux qu'europeens.

Il insiste pour que la diffusion du Guide soit amplifiée et que d'autres outils de promotion soient développés.

D. Exemples pratiques d'utilisation du Guide

Marie-Christine Lefebvre présente des exemples pratiques d'utilisation du Guide FERCO/EFFAT lors de procédure d'attribution de marché de restauration.

L'agence française de Développement et de Maîtrise de l'Energie (ADEME) a utilisé le Guide et ce à leur plus grande satisfaction. Pareillement, Philip Morris (Suisse) a montré un grand intérêt pour la méthode présentée.

E. Présentation de l'initiative conjointe Restauration Collective Concédée, Nettoyage, Sécurité et Textile pour la promotion du critère de l'offre économiquement la plus avantageuse au niveau européen

Anneli SILLANPAA de la DG EMPL présente l'initiative lancée par la Commission européenne visant à promouvoir conjointement les guides existants dans les secteurs de la RCC, du Nettoyage, de la Sécurité et du Textile.

Un évènement européen de promotion du principe de l'offre économiquement la plus avantageuse est prévu au printemps 2008 à Bruxelles. Des représentants des pouvoirs adjudicataires à tous niveaux (national, régional et local) y seront conviés.

Antonio Llorens accueille favorablement la proposition et assure la Commission de la collaboration active de FERCO et EFFAT. Etant donné la tendance à la multiplication des offres multiservices, il insiste sur un renforcement de la coopération entre le secteur de la RCC et d'autres tels que le nettoyage.

5. Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dans la Restauration Collective Concédée

Kerstin Howald rappelle le contexte et le contenu de l'accord EFFAT/FERCO sur la Responsabilité Sociale des Entreprises signé le 31 janvier 2007.

Présentation d'exemples de bonnes pratiques par Sodexho et Compass :

A. Yann Coléou, General Manager Sodexho France, Président du SNRC et Vice-président de FERCO

Avec la signature de sa charte "Principes éthiques et contrat de Développement Durable", le Groupe Sodexho s'est engagé à offrir à compétences égales une égalité de chances à tous ses collaborateurs et ce quels que soient leur origine, leurs croyances, leurs opinions personnelles, leur sexe, leur choix de vie et leur âge.

Le « Comité Exécutif » du Groupe Sodexho a fixé 4 priorités au développement de sa politique d'entreprise Citoyenne : lutter contre la malnutrition dans le monde, améliorer la qualité de vie au travail de ses collaborateurs, protéger l'environnement et finalement promouvoir la diversité et l'intégration.

En ce qui concerne la promotion de la diversité et l'intégration, Sodexho a identifié divers domaines pour lesquels des progrès pouvaient être réalisés à savoir, l'égalité hommes/femmes, l'intégration des personnes handicapées, les opportunités d'intégration pour les différentes générations et l'intégration des minorités ethniques.

Yann Coléou présente les réalisations concrètes du Groupe dans ces domaines, initiatives très souvent récompensées à travers le monde.

Les représentants syndicaux soulignent que ces réalisations montrent que lorsque les employeurs mettent des moyens au service de ce type d'actions, ils pouvaient faire la différence.

Les représentants syndicaux insistent sur la nécessité d'initiatives de ce type en faveur des travailleurs migrants.

B. Laurent HUEZ, Directeur Ressources Humaines, Compass Group France

La « Politique Handicap » est une initiative française impulsée par Eurest. L'idée était de transformer l'obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés en un levier de performance, de motivation et de solidarité dans l'entreprise. L'objectif de cette politique est d'intégrer au mieux et de maintenir au travail les employés en situation d'handicap.

Compass Group a décidé d'étendre cette politique à tout le groupe et l'a intégrée à sa stratégie de gestion des ressources humaines. Compass Group France s'est engagé par exemple à renforcer la mise en place d'actions de sensibilisation et de communication auprès des collaborateurs du Groupe, à recruter et intégrer des personnes en situation de handicap, à créer des partenariats avec des associations de personnes handicapées et les clients du groupe, pour la formation et le recrutement, à intégrer dans la politique Achats du Groupe la sous-traitance de certaines activités à des entreprises du secteur adapté et protégé.

Compass Group France a formalisé cette politique en signant une convention avec l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH). Un accord de suivi de cette convention a été signé par les organisations syndicales.

Laurent Huez présente les résultats concrets engrangés depuis la mise en œuvre de cette politique. Par exemple, fin 2004, 178 personnes porteuses d'un handicap étaient employées au sein du groupe Compass. La politique Handicap a permis l'embauche de plus de 250 personnes handicapées depuis lors (478 employés).

Harald Wiedenhofer invite Sodexho et Compass et d'autres entreprises à continuer à informer le Comité de Dialogue Social sur ces initiatives.

6. Plate-forme européenne d'action pour l'alimentation, l'activité physique et la santé

Marie-Christine Lefebvre rappelle que FERCO fait partie de la plate-forme depuis 2005. Elle présente la version finale de la déclaration commune FERCO/EFFAT sur l'obésité.

FERCO et EFFAT, conscients de la contribution significative que le secteur de la RCC peut apporter à la lutte contre l'obésité, ont décidé en 2006 de mettre cette question à l'agenda de leur dialogue social et de signer une déclaration commune.

Cette déclaration met l'accent sur le rôle que joue le secteur de la RCC depuis des décennies dans les politiques gouvernementales sociale et de la santé, et sur la responsabilité du secteur à fournir un modèle d'équilibre nutritionnel, en particulier vis-à-vis des groupes les plus vulnérables. Le document énumère à cet égard les exigences de base d'une stratégie nutritionnelle.

Il fait également mention de la contribution majeure que pourrait apporter le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse lors de l'attribution de marchés de restauration. En effet, le choix par des entités tant publiques que privées de « l'offre économiquement la plus avantageuse » peut contribuer à un meilleur équilibre nutritionnel et à une amélioration des normes de sécurité et d'hygiène alimentaires. Enfin, la Déclaration Commune met en évidence le rôle majeur que joue l'éducation nutritionnelle du consommateur afin de le rendre plus conscient de l'importance d'une alimentation saine et de l'activité physique.

Les membres de FERCO et EFFAT approuvent la Déclaration Commune sur l'Obésité. Antonio Llorens et Harald Wiedenhofer signent officiellement le document.

7. Manuel de formation à l'hygiène alimentaire dans la restauration collective concédée

Marie-Christine Lefebvre présente la proposition d'action commune prévue pour 2008/2009 en vue du développement d'un manuel européen de formation aux bonnes pratiques en matière d'hygiène et de HACCP dans le secteur de la RCC.

En 1994, FERCO avait élaboré, avec le soutien financier de la Commission européenne, un Guide européen de Bonnes Pratiques en matière d'Hygiène sur base de la Directive 93/43/CEE du 14 juin 1993 sur l'hygiène des denrées alimentaires, ainsi qu'un Manuel européen de Formation.

En avril 2004, les Institutions européennes adoptaient de nouveaux règlements en matière d'hygiène qui sont entrés en application au 1er janvier 2006. Ces nouveaux règlements harmonisent et simplifient les directives sur l'Hygiène existantes. FERCO et EFFAT ont envisagé de mettre le Manuel de Formation à l'hygiène alimentaire en conformité avec la nouvelle réglementation en matière d'hygiène

Préalablement à cette mise à jour du Manuel de formation, FERCO devra procéder à une réactualisation du Guide de bonnes pratiques en matière d'hygiène et à la rédaction d'un guide de mise en œuvre des principes HACCP. Cet exercice technique sera réalisé en interne par des experts FERCO.

Une fois ce travail achevé, il est proposé que FERCO et EFFAT travaillent conjointement à la mise à jour du manuel de formation dans le cadre du dialogue social. Le Manuel pourrait être réalisé sur support électronique et mis à disposition en ligne sur les sites web des associations. Une campagne de communication pourrait être organisée lors du lancement du manuel. Un subside européen sera demandé à cet effet.

Les membres de FERCO et EFFAT adoptent la proposition.

8. Présentation du Programme de travail 2007/ 2008

Les membres d'EFFAT et de FERCO adoptent le Programme de travail 2007/ 2008 (en annexe).

Les représentants syndicaux italiens insistent sur la nécessité de poursuivre le suivi annuel de l'accord sur l'emploi et la formation qui n'était pas à l'ordre du jour de la réunion.

9. Divers

Antonio Llorens informe le Comité que suite à sa nomination en tant que Président de FERCO, c'est dorénavant Monsieur Yann Coléou, Vice-président de FERCO, qui sera responsable du Dialogue Social pour FERCO.

Harald Wiedenhofer remercie Antonio Llorens pour le respect mutuel et la bonne coopération. Il souhaite la bienvenue à Yann Coléou.

10. Clôture des travaux

Clôture des travaux par Harald Wiedenhofer et Antonio Llorens.

Remboursement des frais de transport

Les participants sont invités à faire parvenir, au plus tard dans les 3 semaines qui suivent la réunion, l'original des titres de transport (billet d'avion et cartes d'embarquement) et la copie d'une facture d'une agence de voyage ainsi que la facture de l'organisation nationale représentée. L'information nécessaire se trouve dans la farde qui a été distribuée aux participants.